

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1998-1999

DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS

DES CALACS

**(CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE
CONTRE LES AGRESSIONS
À CARACTÈRE SEXUEL)**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 1998-1999
DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS**

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF 1 : RÉGIE INTERNE, SERVICE AUX MEMBRES ET FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

- 1.1 Régie interne
- 1.2 Comités internes
- 1.3 Dossiers particuliers

OBJECTIF 2 : MOBILISER DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS

- 2.1 Dossier justice
- 2.2 Régionalisation et orientations en matière d'agressions sexuelles
- 2.3 Sensibilisation du public
- 2.4 Autres dossiers

OBJECTIF 3 : APPARTENANCE ET SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Introduction

L'assemblée générale de mai 1998 nous avait doté d'un plan de travail plus clairement défini, qui départageait davantage le travail consacré au fonctionnement général du Regroupement, du temps mis au développement ou à la poursuite des dossiers principaux :

- Préparation et consultation en vue de la tenue d'un congrès d'orientation
- Poursuite et conclusion de nos démarches pour orienter favorablement les orientations gouvernementales en matière d'agression à caractère sexuel
- Soutien aux centres face aux enjeux de la régionalisation
- Défense des droits des femmes face au système de justice

Le rapport d'activités pour cette année rendra compte de nos réalisations, des dossiers qui stagnent parfois et de ceux qui nous ont permis des avancées significatives. Il se veut donc le portrait de ce que l'ensemble des composantes du Regroupement a réalisé. Plusieurs comités ont été très actifs, des centres ont assumé des tâches sur une base autonome, les travailleuses de la permanence ont été joyeusement «envahies» par plusieurs contractuelles venues apporter leur expertise et leur énergie neuve. Tout cela a permis une effervescence palpable. Certains jours, entre des réunions de comités, des FAX qui déboulaient, des appels de journalistes, et des jugements de la Cour Suprême, nous ne savions plus quel bout de ficelle était le plus pertinent. Malgré tout ce travail nous constatons encore une fois qu'il y a bien plus à faire que ce que nous pouvons réaliser. Ce n'est pas une surprise pour vous !

Les divers bailleurs de fond consacrent encore trop peu d'argent au soutien d'organismes comme le nôtre. Nous avons donc encore une double tâche devant nous lors de l'assemblée générale qui s'amorce : définir par quels moyens nous arriverons à faire reconnaître la nécessité et la pertinence de notre travail, et préciser ce que nous voulons faire cette année, avec l'argent et les ressources que nous avons.

Depuis deux ans nous essayons de cerner mieux le temps que nous pouvons consacrer à chaque tâche, de même que les attentes réelles et réalistes des membres de la collective, quand toutes ensemble nous décidons d'«investir» dans un dossier X ou Y. Le travail cette année a aussi mis en évidence la nécessité de définir davantage les rôles des comités, de la permanence, l'implication à laquelle les centres consentent quand ils s'inscrivent pour une tâche ou votent une proposition. Un tel travail de précision, de priorisation, est toujours à poursuivre, à améliorer.

Nous n'avons pas perdu le cap cette année, mais certaines tâches n'ont pu être réalisées, faute de temps. D'autres restent à poursuivre, en tenant compte que nous en sommes pas maîtresses des agendas de nos partenaires. À la lumière de ce bilan, à vous de décider quels objectifs viser pour 1999-2000.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS

En 1998-1999

OBJECTIF 1: RÉGIE INTERNE, SERVICE AUX MEMBRES ET FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

1.1 Régie interne

- ◆ Les centres membres du Regroupement se sont rencontrés à 5 reprises : en mai, en septembre, en novembre, en janvier et à la fin mars 99. Ces rencontres nous ont permis de faire le point régulièrement sur les dossiers du Regroupement, d'offrir du support et de l'information aux membres, de discuter certains de nos différents et d'élaborer plusieurs positions communes. Pensons aux discussions autour des services d'urgence 24/7 et de la trousse médico-légale, du mandat «régional» des CALACS, de la question des orientations gouvernementales en période électorale, des discussions autour de la gratuité ou de la base d'unité, de l'absolution inconditionnelle, ou du traitement des plaintes en provenance de femmes utilisatrices des services de CALACS, de notre rôle lors de la Journée d'action (JACVFF), etc..
- ◆ Suite à la restructuration décidée en 1997, une deuxième cuvée de comité de soutien à la gestion a réalisé un mandat d'un an. C'est avec ce comité que la permanence a préparé les réunions régulières tout au long de l'année (préparation et planification), ainsi que l'évaluation annuelle et la proposition de plan d'action. Il s'est vu à 7 reprises durant l'année. De l'avis des trois représentantes des centres, le taux de satisfaction est très grand. Le fait de rencontrer régulièrement la permanence a favorisé une meilleure connaissance des dossiers et une plus grande implication de ces centres, ce qui a leur permis en contrepartie d'offrir plus de support aux travailleuses dans la réalisation de leurs tâches. Certaines propositions sont toutefois présentées à la collective pour simplifier et alléger le fonctionnement du comité de soutien.
- ◆ À notre rencontre de mai 1998, nous avons traité de la demande d'adhésion de Mouvement contre le viol et l'inceste de Montréal. Après avoir entendu les commentaires du centre MCVI et du CALACS de Granby qui assurait le marrainage, la collective du Regroupement a accordé une période d'observation et de réflexion prolongée à Mouvement contre le viol et l'inceste de Montréal. Nous devons revenir à cette demande cette année.
- ◆ L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 31 mai 1998 et a réuni 30 personnes. Suite à l'assemblée générale une journée de formation a été offerte, sur 4 thèmes : l'art-thérapie, la régionalisation, l'intervention chez les adolescentes et adolescents et finalement l'intervention auprès des femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Il s'agissait d'une formule nouvelle qui remplaçait le Congrès habituel et voulait offrir aux membres des collectives et travailleuses une occasion de ressourcement. L'organisation de cette formation assumée par deux centres s'est déroulée rondement, et les quatre ateliers ont été très appréciés par les participantes. C'est pourquoi nous répétons l'expérience cette année.

- ◆ Tel que planifié, l'équipe de la permanence s'est rencontrée à toutes les deux semaines, afin de discuter des différents dossiers du Regroupement. Une discipline profitable qui nous a évité un certain nombre de discussions de coins de porte et des répétitions d'informations. La cohésion et la cohérence y gagnent. L'absence prolongée d'une travailleuse pour maladie nous a occasionné quelques maux de tête et réajustements d'horaires, sur les bons conseils du comité de soutien à la gestion.
- ◆ Par ailleurs la vie d'équipe a été «challengée» par l'arrivée à l'automne de plusieurs travailleuses sur divers contrats, suite à tout un processus de sélection qui a exigé beaucoup de temps et énergie (non prévu bien sûr). Cohabitation en espace ouvert, partage des équipements insuffisants pour tout ce monde, magasinage de bidules, apprivoisement d'un nouveau système téléphonique et d'ordinateurs neufs, réaménagement de l'espace, nouvelles façons de faire les choses, beaucoup de rires et... quelques grincements de dents. Nous avons probablement sous-évalué toutes ces adaptations pourtant indispensables. Mais une fois les premiers remous passés, nous ne pouvons qu'applaudir au travail effectué par ces nouvelles venues, et à la vitalité qu'elles donnent au travail du Regroupement. Elles en ont abattu de la job, chacune dans son champs de travail. Leurs diverses compétences nous ont permis de pousser plus loin plusieurs dossiers, comme vous l'avez déjà remarqué en travaillant avec elles, et le verrez dans ce rapport.
- ◆ Nous avons sans doute aussi mal évalué l'impact de ces forces neuves sur le travail demandé aux centres, ou par les centres. Trois nouvelles personnes, cela a entraîné de nouvelles demandes, pas trois fois plus mais...Ce qui nous a mené à quelques difficiles prises de conscience réciproques entre travailleuses et militantes de la permanence et des centres. Quelques solutions ont été proposées pour éviter de nous submerger les unes les autres : meilleure planification des rencontres de comités, concertation entre les travailleuses de la permanence membres de ces comités, souplesse dans les formules de consultation, etc. Notre plus cher désir est de pouvoir bénéficier encore de l'apport de ces personnes dès que nos budgets nous le permettront. Il faudra simplement veiller à limer les aspérités lorsque nécessaire.
- ◆ Il avait été demandé et prévu de procéder à l'évaluation des travailleuses en cours d'année. Malheureusement cela n'est toujours pas fait. Un outil a été proposé par le CALACS de Rouyn, qui devrait être commenté par les travailleuses et la collective. À suivre.
- ◆ Devant certains dossiers plus complexes de même que pour faire face à des difficultés internes, plusieurs centres ont fait appel au soutien de la permanence du Regroupement : conflits au sein de l'équipe ou de la collective, besoin de formation ou d'information sur certains dossiers plus pointus, outils d'évaluation, ruptures de contrats de travail, etc. Il était prévu au plan de travail de réaliser cette année un document de réflexion pour les centres, sur le rôle du Regroupement dans les situations de conflits. Cela n'a pas été effectué, faute de temps. Une nouvelle solution est proposée dans le plan d'action de cette année.
- ◆ Par ailleurs, une plainte ayant été adressée au Regroupement à propos d'une intervention dans un centre membre, la collective du Regroupement a eu d'abord à se positionner sur le rôle du reg. dans de telles circonstances, avant de mettre en place un mécanisme d'évaluation de la plainte par un comité extérieur. Cette démarche, inhabituelle, a demandé beaucoup de temps, de patience et de négociations entre toutes les parties impliquées. La collective va recevoir le rapport de ce comité et devra y donner suite cette année. Nous aurons aussi à faire le bilan de cette première expérience, pour corriger, améliorer le processus, s'il s'avère pertinent.
- ◆ Des rencontres ont eu lieu avec certaines collectives qui voulaient avoir plus d'informations avant de prendre des décisions : mandat régional, rapport avec les groupes de femmes de

leur région, fonctionnement en collective. Ces rencontres nous permettent toujours d'apprécier l'implication de femmes dans leur CALACS et la lutte contre les agressions sexuelles. Cela nous met aussi à même de réaliser la difficulté pour les représentantes de transmettre toute l'information en provenance du Regroupement avec les horaires et les agendas chargés des collectives. Mais l'appropriation et la gestion collective du Regroupement est à ce prix. À nous toutes de voir des moyens de faciliter la tâche des représentantes et de fournir des informations et points de vue nourrissants pour les collectives, afin de stimuler les débats.

- ◆ Des demandes de subvention ont été adressées à plusieurs instances ainsi que les rapports qui en découlent :

Auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (Service de soutien aux organismes communautaires)

Auprès du ministère de l'Éducation (Programme de soutien aux organismes en éducation populaire)

Auprès du ministère fédéral des Ressources humaines (Programme promotion de la femme)

Auprès du SACA (Soutien à l'action communautaire autonome) pour une subvention de consolidation en 1998-1999

Des modifications dans les programmes ou les formulaires de demandes de subvention ont entraîné un surcroît de tâches important à ce niveau. Nous y avons mis beaucoup plus de temps cette année, particulièrement au PPF, comme en a fait la preuve le Groupe des 13, qui a enquêté auprès de tous les groupes de femmes au Québec sur cette question. Le suivi de ces demandes de subvention auprès des divers fonctionnaires, la participation à des pressions politiques auprès des bailleurs de fond pour dénoncer le sous-financement, les rapports toujours plus exigeants à remplir, les diverses démarches de concertation sur la question du financement des regroupements nationaux ou de nos groupes-membres, de quoi s'occuper tout au long de l'année! Tout cela sans que notre financement de base soit plus stable qu'avant, ni récurrent bien sûr. Au contraire même, puisque le financement antérieur en provenance de PPF est devenu du financement d'«Initiatives», que le PSEPA et le SACA se cherchent une définition. Une chance qu'on est persévérantes et débrouillardes ! De plus l'arrivée tardive des réponses à nos demandes de subvention nous a obligé à revoir considérablement la planification financière et la distribution du travail.

- ◆ Élaboration de la planification financière 1998-1999 et tenue de livres du Regroupement. Des états financiers, présentés aux 3 mois à l'ensemble des CALACS membres leur permettent de suivre l'évolution de la situation financière du Regroupement. Des réajustements ont été effectués lorsque nécessaire. Entre les rencontres régulières, le comité de soutien à la gestion assure un suivi plus étroit. Il a été consulté à l'occasion pour des dépenses plus élevées que prévues au départ (ex. photocopieur).
- ◆ Les négociations autour du renouvellement du bail, les travaux effectués par les propriétaires à l'étage supérieur, avec les dommages et dérangements afférents, les démarches pour obtenir un permis d'occupation de la ville (que nous n'avions pas, à notre grande surprise!), tout cela nous a obligé à plusieurs consultations et recherches juridiques et à des séances de négociation diverses. Espérons que tout cela se réglera à notre satisfaction.
- ◆ La révision du calcul de la cotisation des centres. Cela a donné lieu à de savoureuses discussions de principes, à certains débats, à plusieurs propositions, à une grille de calcul fort élaborée, et finalement, à une solution acceptable et équitable pour tous les membres. Merci à toutes celles qui ont contribué à cette recherche de solutions.

1.2 Comités internes

Comité d'autofinancement

Le plan d'action 98-99 prévoyait la mise en branle du processus pour réaliser un projet de sensibilisation et d'autofinancement (Le projet des cœurs). La composition d'un comité d'autofinancement, l'embauche d'une contractuelle, l'évaluation de la faisabilité de ce projet tel qu'imaginé au départ ou dans une autre version a amené le comité à revoir ses échéanciers pour finalement fixer la tenue de cet événement à février 2000. *L'art geste du cœur* devrait donner lieu à un super événement. Le comité a aussi réfléchi à la composition d'un comité d'honneur et sollicité des personnes. Malheureusement il n'y a pas encore foule aux portes. Et plusieurs questions techniques restent encore non réglées (entreposage, sélection des œuvres, prix, etc.). Le comité aura encore du pain sur la planche pour concrétiser ses plans. Un publipostage est en préparation. Des listes ont été constituées.

Comité Congrès 2000

Le comité s'est d'abord attaqué à la préparation d'une proposition d'étapes à suivre pour en arriver à la réalisation d'un Congrès d'orientation en l'an 2000. Une fois cette proposition acceptée par les centres le comité s'est rencontré à plusieurs reprises afin de procéder à l'embauche de sa contractuelle, puis la consultation en vue de la révision et de la refonte de notre base d'unité, ceci dans le but de mieux refléter la réalité actuelle des CALACS et de leur Regroupement. Une autre étape a été franchie : tous les centres ont fait une première relecture de la base d'unité, et ont transmis leurs commentaires, propositions de changements, demandes de clarifications. Ceux-ci, compilés, avec un travail de réécriture serviront de propositions de base pour la prochaine étape : les mini-consultations de l'automne prochain. Le travail de la contractuelle et du comité a aussi permis de dégager des modalités de fonctionnement pour le déroulement de ces consultations. L'organisation logistique de ces mini-consultations est quasi complétée. Le travail est à poursuivre, mais jusqu'à présent tous les échéanciers ont été respectés et des discussions passionnantes s'annoncent.

1.3 Dossiers particuliers

Statistiques

Un centre membre a procédé à la compilation des statistiques des services offerts par les CALACS du Québec pour l'année 1997-1998. Merci. Encore une fois nous pouvons constater de visu que les filles des CALACS ne chôment pas.

Diffusion des publications

Un autre centre a préparé du matériel en vue de la diffusion d'informations sur ses publications et sur les publications offertes par les CALACS du Québec afin d'en faire la promotion. Nous étions conscientes que l'expertise et l'originalité des pratiques des centres et du Regroupement ou de leurs analyses méritent d'être mieux connus et que la diffusion était insuffisante. Ce travail permettra de combler certaines lacunes.

Plainte d' harcèlement sexuel

Par deux portes d'entrée différentes nous avons été sollicitées pour nous prononcer dans une histoire de plainte d' harcèlement sexuel contre un membre de la FIIQ. Nous avons discuté de ce dossier au meilleur de notre connaissance et avons fait connaître notre position aux diverses parties impliquées.

OBJECTIF 2 : MOBILISER DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS

2.1 Justice

À l'assemblée générale de mai 1998, les membres de la collective ont discuté de l'implication des centres et du Regroupement dans les questions juridiques. Les travailleuses de la permanence réaffirmaient l'importance d'être alimentées régulièrement par les centres sur le vécu des femmes devant le système de justice, autant sur ce qui les conduit à y faire appel qu'à le boycotter, ainsi que sur les attitudes des intervenantEs (police, avocatEs, juges, DPJ, etc.), les changements dans les pratiques, les nouveaux enjeux. Cela a confirmé l'importance pour les centres d'inscrire ces questions dans leur travail avec les femmes qui fréquentent les centres, indépendamment qu'ils offrent un service 24/7, de l'accompagnement à la cour, ou non. Chaque centre s'engageait à nommer un «poteau justice» i.e. une personne affectée plus spécifiquement aux questions de justice dans son centre, qui assurerait la circulation aller-retour des informations, questions, réflexions en provenance ou vers le comité justice.

À l'automne nous avons reçu confirmation de l'acceptation de notre demande de subvention au programme Promotion de la femme. Cette subvention nous assure un financement pendant deux ans et demi, pour approfondir plusieurs questions liées au domaine juridique, et poursuivre les luttes que nous avons déjà entreprises. Les membres du comité justice ont identifié cinq dossiers sur lesquels nous souhaitons investir davantage comme comité. Avec les sommes disponibles par le PPF, nous avons procédé à l'embauche d'une travailleuse affectée plus spécifiquement aux questions juridiques. Cela nous a permis de travailler intensivement sur plusieurs dossiers. Voici de façon très succincte les principaux dossiers sur lesquels nous avons travaillé et les principales réalisations. Nous produirons un rapport plus détaillé des réalisations dans ce dossier pour le PPF..

- Resserrer les liens avec les centres sur les questions justice
Production d'un questionnaire pour recueillir des info auprès des femmes, compilation, modifications, revue de presse des médias locaux et nationaux, dossiers de presse, analyse de projets de loi, consultations. Malheureusement nous constatons que nous ne pouvons encore affirmer que tous les centres sont clairement associés aux travaux du comité Justice ou comprennent l'importance de leur rôle d'antenne dans le milieu.
- La formation des juges :

Suite aux interventions maladroites (sic) des juges Carrier et Dubreuil l'an passé, nous avons adressé, en vain, des demandes de rencontres au Conseil de la magistrature, pour revoir la question de la formation des juges. Lors de rencontres de l'ACCCV nous avons aussi discuté avec nos homologues des CALACS au Canada sur les moyens qu'eux envisagent pour améliorer le travail des juges. Certaines recherches se font pour évaluer des expériences pilotes en Ontario, autour de la composition du Conseil de la magistrature. Nous avons décidé de suspendre temporairement nos démarches officielles auprès du Conseil pour fouiller plus ces pistes. Par ailleurs, en lien avec Plaidoyer – Victimes, des approches ont été faites auprès de magistrats plus sensibles à nos préoccupations. M. le ministre Serge Ménard nous a aussi assuré de son soutien dans ces démarches informelles. Enfin, lors de la dernière campagne électorale au Québec, les candidatEs ont été interpelléEs sur cette question et ont pris des engagements.

- Les conditions de détermination de la peine (sentences insatisfaisantes) en lien avec le travail des procureurEs de la couronne :
Nous avons décidé de documenter plus avant ce dossier avant d'intervenir. C'est pourquoi nous avons rencontré Mme Esthel Gravel, chef des procureurs de MTL et fait un relevé plus systématique des sentences dans les médias. Cela nous a conduit à nous questionner sérieusement sur le travail des procureurEs de la Couronne, sur la réduction quasi systématique des chefs d'accusation, le plea bargaining et les instructions aux procureurs de la Couronne en provenance du ministère de la Justice. Nous avons aussi abordé cette question, ainsi que le travail des agents de probation, lors de la rencontre avec M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique.
- La révision de la trousse médico-légale et des protocoles d'application
Nous avons été très présentes dans le cadre de cette révision et nous le sommes encore puisqu'elle n'est pas terminée. Un premier comité de travail a d'abord évalué les objectifs de la révision. Par la suite, le comité Justice, en collaboration avec les Centres, a agi comme membre du comité de lecture afin de proposer des améliorations sur le nouveau protocole et les chapitres du guide d'intervention. Cela a permis de proposer plusieurs recommandations de changements qui nous paraissaient indispensables pour le bien-être et le respect des droits des femmes. Nous avons particulièrement insisté sur les enjeux légaux et sociaux liés au dépistage de l'ADN.
- La tenue de dossiers et la confidentialité (3 volets)
 1. Le respect de la confidentialité des informations à l'interne, dans les CALACS. Les CALACS ont eu déjà à plusieurs reprises des discussions sur les modalités à mettre en place à l'intérieur des centres pour garantir un plus grand respect au droit à la confidentialité pour les femmes. Nous poursuivrons cette sensibilisation lors d'un atelier de formation suite à l'AGA.
 2. Les demandes d'accès aux dossiers privés des victimes tenus par les CALACS. C'est ce volet qui a été sur la sellette. L'un des CALACS a fait l'objet de deux requêtes en communication des dossiers. Avec le support de tous les autres CALACS, il a contesté ces requêtes et fait des représentations devant la Cour du Québec. Il a obtenu gain de cause en première instance. La contestation de ces requêtes ne sera pas terminée tant que les moyens d'appel de l'accusé ne seront pas épuisés. Le volet des demandes d'accès aux dossiers des victimes tenus par les CALACS a exigé et exigera d'adopter des positions de principe et des moyens d'action pour améliorer la Loi et son application.
 3. La transmission d'informations confidentielles entre organismes (pour assurer la sécurité des victimes). Cette question a déjà fait l'objet d'un groupe de travail interministériel. Le document de travail commenté par le comité justice vous sera transmis pour réaction en cours d'année.
- Les agressions sexuelles dans le sport amateur
C'est principalement autour du dossier de l'entraîneur sportif Graham maintenu en poste alors qu'il a été reconnu coupable d'acs, que le Reg. a été impliqué. Le CALACS de Rimouski a mené des actions concrètes pour éviter cette situation. En plus, il a représenté les CALACS par une conférence lors d'un important colloque sur l'implantation des URLS (unités régionales dans le domaine du loisir et des sports). L'adoption d'une politique québécoise en cette matière et l'implantation des URLS dans les régions interpellent les CALACS dans leur travail de formation et de prévention et au niveau des principes entourant l'adoption de la politique pour prévenir les ags dans ce domaine.
- Absolution inconditionnelle (Affaire Rozon) : Ce fut un dossier largement médiatisé. Il a impliqué le support de la victime par le CALACS, des approches ministérielles, un avis

juridique, des conférences de presse et de multiples entrevues, des articles dans les journaux ... etc. Le Regroupement s'est inscrit activement dans ce dossier, à cause de l'immense mouvement populaire de contestation et que cette cause s'inscrivait dans la question plus large des principes de détermination de la peine. Voir à ce sujet les questionnements sur la faible teneur des sentences, sur la négociation de plaider par les procureurEs. Il y a aussi dans cette cause des reculs quant au respect d'acquis durement gagnés : la prise en charge d'un dossier par la même procureure tout au long du processus judiciaire, la nécessité de consulter la victime avant de finaliser une entente avec la défense. La quantité phénoménale de préjugés soulevés par cette affaire nous a proprement jeté à terre. Mais remet en évidence la pertinence de nos trois volets d'intervention.

- Décision de la Cour suprême (« Non c'est non ») et réactions du juge Mc Lung : Deux dossiers largement médiatisés eux aussi. Ils ont impliqué de la présence dans les médias de tous genres, de la concertation avec les CALACS des autres provinces et les autres groupes de femmes. Nous pouvons dorénavant compter sur cette jurisprudence, qui réaffirme très clairement le droit des femmes à leur intégrité et leur droit de choisir et de refuser des contacts sexuels.
- Modifications au Code criminel proposées par M. Belhumeur du Bloc Québécois
Le projet de loi de M. Belhumeur portait sur la reconnaissance légale des multiples impacts des agressions sexuelles sur les victimes. Il a sollicité notre avis. Nous avons commenté sa proposition et nos commentaires ont été diffusés dans les autres groupes de femmes impliqués. Cela nous a ramené à discuter de la meilleure façon de faire reconnaître ces conséquences : via la déclaration individuelle des victimes versus la reconnaissance des conséquences intrinsèques de l'âge dans le Code Criminel. Ce débat est à poursuivre au sein du Regroupement.
- Place des victimes dans le système de justice
En juin passé a eu lieu une consultation par le Comité permanent sur la Justice au niveau fédéral à laquelle le Regroupement a été convié. Nous avons tenté de faire valoir une analyse féministe des crimes violents contre les personnes, et de revendiquer un traitement équitable pour les femmes à travers le système de justice. Depuis nous avons suivi les diverses étapes de la consultation jusqu'au projet de loi que vient de déposer madame Mc Lellan. Nous avons plusieurs réserves. Ce dossier a aussi impliqué notre présence à la table de concertation portant sur l'accueil et le traitement de la personne ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire.
- Affichage d'informations personnelles sur les agresseurs sexuels et filtrage des antécédents
Réactions dans les médias suite à la parution d'avis sur ces questions préparés par la Commission des droits de la personne.
- Association canadienne des centres contre le viol
Tout au long de l'année deux personnes ont représenté les CALACS du Québec à l'ACCCV. Ces rencontres s'avèrent des lieux de formation, d'information et de concertation très appréciables et pertinents pour atteindre les objectifs que nous visons. Nous avons participé à cinq rencontres dans l'année, un peu partout au Canada, rencontré des femmes de plusieurs groupes différents et discutons régulièrement de stratégies ou d'analyses. Malgré certaines difficultés de départ, les méthodes de travail s'approprient ou s'harmonisent davantage, des alliances se tissent et les dossiers avancent. L'ACCCV est une des dernières organisations pan-canadienne.
- Document NSAP
Des centres ont mis la main sur une étude fort intéressante menée par des chercheurs universitaires ontariens, sur les stratégies utilisées en cour par les avocats de la Couronne

et de la Défense, et la perpétuation des préjugés. Ce document a fait l'objet de demandes de traduction, d'un résumé et de plusieurs discussions.

Dans l'ensemble le comité Justice faisait un bilan positif de son travail. Certains points restent à clarifier quant à son rôle, ses rapports avec les poteaux-justice, la priorisation des dossiers. Mais nous avons le vent dans les voiles, nous maîtrisons beaucoup plus l'analyse, les enjeux, le fonctionnement du système de justice et nous avons la piqûre.

2.2 Régionalisation et orientations en matière d'agressions à caractère sexuel

Comité pression :

Le comité a commencé son année avec deux dossiers principaux : les orientations (en avoir ou pas, et que le contenu en soit adéquat) et le développement du réseau des CALACS dans l'ensemble du Québec. Le dossier des orientations traîne en longueur depuis déjà trop longtemps. Au printemps 1998, nous avons décidé d'intensifier les pressions auprès du comité interministériel chargé d'y travailler. Diverses lettres et interventions lors des rencontres ont mis les cartes sur table. Nous avons aussi rencontré les responsables du dossier violence des régions régionales pour les sensibiliser aux lenteurs et embûches auxquelles nous faisons face.

La campagne électorale à l'automne nous a permis de gagner l'appui à notre cause des principaux groupes de femmes du Québec. En effet notre revendication en faveur du dépôt imminent d'orientations gouvernementales a été choisie comme une des huit demandes prioritaires adressées aux divers partis politiques lors de la campagne électorale. Cela nous a permis d'entendre de la bouche même de M. Lucien Bouchard, et devant les médias, que son gouvernement, s'il était réélu, s'engageait à déposer une Politique en matière d'agressions à caractère sexuel, au plus tard en avril 1999 ! A beau mentir qui revient de loin !!

À l'hiver nous avons poursuivi diverses démarches auprès de fonctionnaires, de personnel politique, tant en Condition féminine qu'en Santé Services sociaux et auprès de nos alliés dans le communautaire (Espace), pour communiquer notre point de vue. Certaines de ses rencontres ont permis de sensibiliser des gens à notre cause. La ministre de la Condition féminine, Mme Goupil, par exemple, s'est dit bien décidée à ne pas signer un document non conforme aux préoccupations de son ministère. Sont-ce les mêmes que nous ? Mme Marois pour sa part propose de nous rencontrer en août 1999, pour faire le point sur nos diverses demandes.

Au mois de mai 1999 nous sommes devant la Xième «version finale» des orientations, le comité gouvernemental de travail ne se rencontre plus, la «dernière» compilation des commentaires doit aboutir à un dépôt d'orientations à l'automne 1999. Les membres du comité Pression sont toujours insatisfaites de la structure et du contenu du document gouvernemental, et il a déposé un document faisant état de ce que nous considérons comme des incontournables dans un document d'orientations. Le comité prépare une stratégie pour obtenir ou des modifications essentielles ou que le travail soit recommencé à la base. Les centres seront bien sûr associés à ces démarches.

Par ailleurs ce qui nous préoccupe également c'est que les divers ministères sont à travailler à la rédaction d'un plan d'action lié aux futures orientations, sans qu'aucune consultation n'aie lieu auprès des groupes communautaires. Comme vous le voyez la lutte n'est pas finie, et nous aurons sûrement besoin de nous mobiliser pour faire en sorte que ces orientations soient un outil positif dans notre lutte contre la violence sexuelle.

L'autre mandat que s'était donné le comité Pression en début d'automne l'a mené à travailler toute la question du rôle actuel et futur des CALACS, ainsi que du développement du réseau des CALACS. Que font les CALACS actuellement avec l'argent qu'ils reçoivent, qu'est-ce qu'ils souhaiteraient faire de plus, de différent? Comment souhaitons-nous voir défini le mandat et le territoire des CALACS ? Qui ferait quoi ? Comment prévoyons-nous répondre aux besoins des femmes en situation d'urgence, celles sur les listes d'attente ? Quel place faisons-nous dans la réalité aux trois volets de notre mission ? Consolidation ou développement ? Ou les deux? Points de service ou pas ? Ligne d'urgence 24/7 unique pour tout le Québec ?

Autant de questions sur lesquelles le comité a réfléchi en cours d'année, qui ont entraîné des consultations dans les collectives des centres et plusieurs discussions passionnées en réunion régulière. Nous avons scruté nos rapports d'activités, rapports financiers, statistiques, documents de revendications, ausculté vos rêves secrets quant au CALACS idéal. Aujourd'hui nous avons un portrait plus fidèle de la réalité des CALACS, et une bonne idée de ce que vous voulez pour l'avenir.

Mais beaucoup de questions restent à régler : avons-nous des rêves communs ? Que faisons-nous de nos différences ? Comment allons-nous nous mobiliser collectivement pour convaincre ou contraindre le gouvernement à délier les cordons de la bourse ? Sommes-nous capables de stratégies plus offensives ? Comment resterons-nous solidaires face aux disparités régionales ? Tout un défi qui devrait s'offrir à nous en 1999-2000. Un incontournable.

Dans la poursuite de nos questionnements autour des orientations et du développement du réseau CALACS, nous avons rencontré des représentantes des groupes de femmes qui interviennent aussi, occasionnellement ou non, en violence sexuelle faite aux femmes. Nous avons donc obtenu des rencontres avec L'R des centres de femmes, le Regroupement des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des ressources d'hébergement pour les femmes en difficulté.

Ces rencontres voulaient à la fois les sensibiliser à nos difficultés dans le dossier des orientations, mais aussi pouvoir échanger sur les difficultés de coexistence que nous rencontrons parfois sur le terrain, entre maisons d'hébergement, centres de femmes et CALACS. Certaines difficultés semblent avoir été aplanies par ces rencontres, une meilleure connaissance réciproque ne pouvant que nous aider à tisser des rapports meilleurs sur le terrain. De telles rencontres se poursuivront à l'automne avec les mêmes groupes, autour de notre futur plan de développement. Mais il paraît clair que ces expériences ne peuvent rester uniquement entre regroupements provinciaux, et doivent aussi se transposer au niveau régional

Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Cette table regroupe près d'une trentaine d'organismes. Ses objectifs premiers concernent les dossiers de la régionalisation et du financement des organismes. Le Regroupement des CALACS avait décidé dans son plan d'action de 1998-99 de consacrer plus d'énergie cette année à la Table, avant de choisir s'il était toujours pertinent d'y participer. La Table a réussi cette année à prioriser davantage, et à mobiliser ses membres, particulièrement autour de la question du financement des regroupements provinciaux. Cela s'est avéré une stratégie profitable puisque plusieurs politiciens et fonctionnaires semblaient bien prêts à couper cette «dépense désormais non fondée, à cause de la régionalisation».

Une représentante du Regroupement a été impliquée activement dans les comités stratégies de négociation et le financement des regroupements provinciaux. Rencontres avec des fonctionnaires, dépôt collectif de nos demandes de subvention au MSSS, envois de lettres d'appuis, autant de moyens de nous opposer à ces coupures.

La Table semble plus solide sur ces bases, mais se profile à l'horizon un nouveau dossier : la nécessaire concertation avec la Coalition des TROC. Le Regroupement des CALACS devra se positionner : que visons-nous à la Table cette année et quelles énergies pouvons-nous y consacrer ?

2.3 Sensibilisation du public

Campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes

Le Gouvernement du Québec a décidé d'investir l'an passé 1.6 million dans une campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes (agression sexuelle et violence conjugale). La campagne se déroule sur 3 ans, depuis le printemps 98. Le public cible est composé d'adolescents et d'adolescentes de 13 et 14 ans. Le Regroupement a été impliqué activement dans différents comités, depuis le début des travaux, qui ont mené à la réalisation de messages publicitaires, vidéo-clip, chansons, et feuillets de sensibilisation. La campagne a été officiellement lancée. Diverses activités vont se dérouler tout au long des années à venir.

Nous avons pu tirer divers acquis de notre implication dans ce projet, dont des questionnements quant au pouvoir réel dont nous disposons pour influencer les compagnies publicitaires ou les médias, le rôle des «experts», etc. Cette expérience nous servira sûrement face aux revendications de la Marche mondiale des femmes, qui vont dans ce sens. Nous avons peu investi dans la campagne après son lancement, parce que nous avons été très peu sollicités.

Marche de l'an 2000

Une large coalition de groupes travaille à organiser une marche mondiale des femmes, en l'an 2000, avec pour thème «Lutter contre la pauvreté des femmes et la violence qui leur est faite». Le plan d'action prévoyait une implication du Regroupement. Après avoir participé à l'organisation de la rencontre internationale de l'automne, et à la Foire féministe rattachée à cet événement, la collective du Regroupement a choisi de concentrer son implication au niveau québécois, plutôt qu'international, et sur le sous-comité sur la violence. Celui-ci a été formé afin de préparer des propositions de revendications touchant la violence faite aux femmes, au niveau provincial. Nous avons participé à l'élaboration des propositions, à la consultation de nos membres et aux séances de travail préparatoires aux rencontres de la Coalition québécoise. Les revendications sur les deux thèmes ont été discutées et adoptées par la Coalition québécoise, en bonne partie.

Reste à venir les demandes de groupes des groupes doublement discriminés. Le travail se poursuivra dans la prochaine année, autour de l'éducation populaire, la sensibilisation et la mobilisation. Comme une partie des revendications portent sur des modifications aux lois contre les agressions sexuelles et autres crimes violents contre les femmes, notre contribution sera sollicitée à coup sûr. Plusieurs centres sont actifs dans les comités régionaux d'organisation de la Marche.

Demandes du public

Tout au long de l'année le Regroupement des CALACS s'emploie à répondre aux nombreuses demandes d'informations relatives à la problématique des agressions à caractère sexuel. Nous essayons de mieux utiliser les services du Centre de documentation en éducation populaire et condition féminine, d'y référer les individus qui cherchent des informations, pour concentrer nos forces pour répondre aux demandes susceptibles de répondre à plus de gens à la fois : médias, écoles, etc.

Journée d'action contre la violence faite aux femmes

Comme à chaque année, le troisième vendredi de septembre est le rendez-vous annuel de milliers de femmes. Des activités se sont encore organisées dans toutes les régions du Québec. Des dizaines de groupes de femmes, groupes communautaires, syndicats, établissements du réseau des affaires sociales s'impliquent. Au niveau provincial, nous répondons surtout aux demandes d'information, faisons l'inventaire des activités des CALACS et la promotion des activités organisées par les centres.

Cette année, une subvention de la Fédération des femmes canadiennes (?) nous a permis de produire un dépliant commun à tous les CALACS, sur le thème de la journée d'action contre la violence faite aux femmes. Il a été distribué à la population lors de la tenue des activités locales et/ou régionales en septembre 1998. La conception de ce dépliant a nécessité la collaboration de plusieurs centres et a permis une visibilité commune. Cela nous a aussi emmené à discuter en rencontre régulière du rôle de la JACVFF, du rôle qu'y occupaient les CALACS au départ et maintenant. Les CALACS souhaitent recentrer cet événement sur la dénonciation de la violence sexuelle, et reprendre une certaine forme de leadership dans l'organisation de l'événement, de même que s'assurer d'une certaine uniformité dans l'action au niveau du Québec.

Conférences, colloques

Le Regroupement a fait des interventions publiques lors de plusieurs conférences et colloques tels (pour n'en nommer que quelques-uns) :

- Le colloque sur le plancher pelvien (!) (septembre 98)
- Le colloque sur la violence sexuelle faite aux femmes et enfants, colloque organisé au Lac St-Jean, par une table de concertation (octobre 98).
- Un colloque organisé par La Chambre des notaires et la FTQ, a propos de la déjudiciarisation, qui nous a provoqué quelques bouffées de chaleur.
- Les Unités régionales des sports et loisirs et la prévention des abus sexuels

Recherche sur les femmes violentes

Un comité composé du Regroupement des CALACS, de la Fédération des maisons d'hébergement, du Regroupement des maisons d'hébergement et de Relais - Femmes a amorcé un travail sur cette question l'an passé, suite au courant de plus en plus présent qui affirme que *les femmes aussi sont violentes*. En 1998, après une revue de littérature sur le sujet le comité a tenté de cerner des questions de recherche. Cette année, le comité s'est concentré sur la préparation de demandes de subvention substantielles, afin de faire avancer la recherche sur cette problématique. Les groupes de femmes souhaitent se doter d'une analyse féministe sur la violence faite par les femmes. Le Regroupement a suivi le dossier de loin mais devra maintenant décider de son implication pour l'avenir puisque l'argent pour la recherche est trouvé.

OBJECTIF 3: APPARTENANCE ET SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Groupe des 13

Il s'agit d'une coalition informelle des principaux regroupements nationaux de femmes. Le Regroupement des CALACS a participé à 6 rencontres cette année. Le but de ces rencontres est de favoriser l'échange d'information et la concertation sur des préoccupations communes. Voici quelques uns des dossiers abordés cette année : les changements dans les programmes de financement de nos groupes (SACA, PPF), une politique de reconnaissance de notre travail, les impacts de la régionalisation en lien avec nos membres et les tables régionales de groupes de femmes, le projet de réforme de l'aide sociale, la marche de l'an 2000, le traitement des victimes dans le système judiciaire, nomination de la présidente CSF, etc.

Le groupe des 13 a été particulièrement actif sur deux questions cette année : pendant la campagne électorale autour de la plate-forme proposée par la FFQ, de même que sur les coupures et réorientations du Programme Promotion de la femme. Le Regroupement des CALACS a fait sa juste part dans les diverses démarches liées à ces dossiers. Nous avons aussi sollicité l'appui et la collaboration des membres du Groupe des 13 dans le dossier Rozon. Plusieurs interventions publiques ont été faites conjointement mais en respectant notre leadership dans ce dossier. Cette dernière collaboration nous a conduit à rediscuter ensemble du double chapeau que porte Madame Goupil (Ministre de la Justice et de la Condition féminine). Nous aurons à poursuivre ces réflexions ensemble.

Table des organismes en éducation populaire

Cette table a été mise sur pied afin de regrouper les organismes offrant des services d'éducation populaire dans le but de travailler à la reconnaissance de l'importance de leur travail et de ce fait obtenir un meilleur financement des activités d'éducation populaire par le ministère de l'Éducation. Le Regroupement a maintenu des contacts étroits avec l'organisme tout au cours de l'année.

Autres collaborations

Le Regroupement a également maintenu son membership dans les organismes suivants: FFQ, Relais-femmes, CRI-VIFF, Plaidoyer-Victimes, Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes.